

## RÈGLEMENT INTERIEUR

### DE LA LUDOTHÈQUE DE VERNON

Adresse de la ludothèque : 9 ruelle Cauvin, 27200 Vernon

Numéro de téléphone : 02.32.51.13.55

Adresse mail : [aufildujeu@vernon27.fr](mailto:aufildujeu@vernon27.fr)

La ludothèque de Vernon est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013. C'est un lieu convivial, ouvert à tous, qui met à la disposition des enfants mais aussi des adultes des espaces de jeux et des jouets. La ludothèque municipale offre à tous un **service de jeu sur place**. Elle a pour but de favoriser l'accès au jeu, c'est un lieu d'apprentissage et de socialisation. La ludothèque est aussi, par le biais du jeu, un vecteur de communication entre les générations et les cultures.

#### Modalités d'inscription

L'adhésion à la ludothèque est **payante** (cf tarifs, déterminés soit par délibération en conseil municipal soit par décision du maire) et est valable un an à compter de la date d'inscription. Chaque nouvel adhérent devra présenter une attestation de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, GDF, bail...) et remplir un formulaire d'inscription. Si la personne bénéficie du tarif réduit, un justificatif sera aussi demandé.

À chaque venue, l'adhérent a pour devoir de se présenter à l'accueil avec sa carte d'adhésion.

#### Horaires d'ouverture au public :

En **période scolaire**, la ludothèque sera ouverte au public les :

- Mardi, jeudi et vendredi après-midi de 16h30 à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 10h à 12h (*uniquement pour les assistantes maternelles et les familles avec enfants de moins de 3 ans*)
- 2 samedis par mois de 10h à 12h et de 13h à 17h, suivant le calendrier.

Pendant les **vacances**, la ludothèque sera ouverte au public :

- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
- Mercredi de 10h à 12h (*uniquement pour les groupes*)
- 2 samedis par mois de 10h à 12h et de 13h à 17h, suivant le calendrier.

La ludothèque est fermée tous les jours fériés et sera fermée 5 semaines pendant l'été.

Une **soirée jeux** est organisée 1 fois par mois en Avril, Mai, Juin, Septembre et Octobre. Cette soirée est accessible dès 7 ans. Elle se déroule de 19h30 à 22h30, l'entrée est gratuite et ouverte aux non-adhérents de la ludothèque.

### Visiteurs occasionnels

Pour les visiteurs occasionnels, qui ne sont amenés à venir qu'une ou deux fois par an, un tarif a été mis en place :

\_ tarif individuel : 2 euros

\_ tarif pour groupe entre 10 et 20 personnes : 15 euros

\_ tarifs pour groupe entre 20 et 30 personnes : 30 euros

### Le jeu sur place

Toute personne adhérente (enfant, adolescent, adulte) peut venir jouer librement à la ludothèque.

**Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte** (responsable légal, assistant(e) maternel(le), encadrant majeur...) **et sont placés sous sa responsabilité.** Tout mineur fréquentant le lieu reste sous la responsabilité de son représentant légal.

Les adultes référents accompagnateurs, en charge des enfants, sont responsables du comportement des enfants, de même **adultes et enfants doivent veiller au bon fonctionnement de la ludothèque**, c'est-à-dire à ce que les jeux ne soient pas mélangés et qu'ils soient rangés après leur utilisation.

Dans les locaux de la ludothèque, par mesure d'hygiène, il est demandé aux « ludonautes » de **se déchausser** dans l'espace vestiaires avant d'entrer dans les salles de jeux.

### Les emprunts

Grâce à votre carte d'adhérent, il est possible d'emprunter **les jeux de société** et **les puzzles** présents à la ludothèque.

Le prêt est limité à **3 jeux par famille** et il est consenti pour une **durée de 3 semaines.**

Les jeux seront **contrôlés avant et après chaque emprunt** par les ludothécaires et seront enregistrés à l'aide de votre carte.

Il sera demandé aux adhérents de veiller **au bon usage** du jeu et de le **vérifier avant son retour.**

Une fois la **date de retour dépassée**, un mail vous sera envoyé et vous aurez jusqu'à **7 jours** pour nous retourner le jeu (cf pénalités).

En cas de **jeu dégradé** (selon le jugement de la ludothécaire), il sera demandé à l'adhérent de remettre un **jeu neuf ou de même valeur**. En cas de **perte de pièce(s)** de jeu, un délai de **5 jours** sera alloué pour la (les) retrouver et la (les) ramener (cf pénalités).

### Règles de vie

Les adhérents de la ludothèque doivent avoir un **comportement adéquat** (ne pas crier...) sous peine de rappel à l'ordre.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans la ludothèque. Afin de ne pas déranger les autres usagers de la ludothèque, les téléphones portables devront être éteints. Tout animal de compagnie est interdit (excepté les chiens d'aveugle).

Les usagers de la ludothèque sont responsables de leurs effets personnels. La ludothèque décline donc toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

### Aires de jeux à l'extérieur

Les jeux à l'extérieur de la ludothèque sont réservés exclusivement aux enfants de **3 à 6 ans**. Les enfants sont placés **sous la responsabilité de leurs accompagnateurs**. L'accès à ces structures de jeux est interdit en dehors des ouvertures de la ludothèque.

Il est interdit de jeter les déchets dans la cour, des poubelles sont prévues à cet usage.

Il est également interdit de monter aux grillages et aux palissades.

### Sécurité et capacité d'accueil

Par mesure de sécurité, **la ludothèque ne peut accueillir plus de 60 personnes dans ses locaux**, la ludothécaire se réserve donc le droit de refuser l'accueil d'adhérents si cette capacité est atteinte.

La ludothécaire est en charge de la sécurité des adhérents, de la ludothèque par conséquent en cas de danger, elle demandera aux usagers de se rassembler dans la cour en suivant les consignes de sécurité : laisser leurs affaires, et sortir par les issues de secours le plus calmement possible.

### Limitation horaire des usagers

En cas de trop forte affluence lors d'une ouverture au public, les usagers seront dans l'obligation de respecter un temps imparti, **à savoir 1h30**, afin que chaque

adhérent puisse profiter de manière équivalente des locaux de la ludothèque et qu'un roulement s'établisse.

### Règles en matière de dons de jeux

La ludothèque accepte tous dons de jeux tant qu'ils respectent la règle d'acquisition de jeux et à condition qu'ils soient complets et en bon état.

Le donateur signe une décharge par laquelle il laisse toute liberté à la ludothèque quant à leur utilisation.

### Application du règlement intérieur

Le personnel de la ludothèque est chargé de l'application du présent règlement. Il est autorisé à exclure de façon permanente ou non un adhérent si celui-ci ne respecte ni les lieux, ni les jeux et jouets, ni le personnel.

Fait à Vernon le 24/08/16

Le Maire



La Directrice Générale Adjointe  
des Services

La Ludothécaire

Je soussigné Mr, Mme .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la ludothèque et l'accepte.

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Je soussigné Mr, Mme .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la ludothèque et l'accepte.

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Je soussigné Mr, Mme .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la ludothèque et l'accepte.

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Je soussigné Mr, Mme .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la ludothèque et l'accepte.

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

